



**WAMBRECHIES**

**Canton de Lille-Ouest**

**AMELIORATION DU CADRE DE VIE**

**PROGRAMME D'ETUDE**

**JUIN 1990**



## PRESENTATION

Wambrechies est située à 7 Km au Nord de Lille dans la première couronne "verte" de la métropole.

Cette situation privilégiée explique la croissance régulière de la population depuis les années 60 (5845 habitants en 1968, environ 9000 aujourd'hui).

Outre la zone rurale importante et l'étendue des lotissements, la commune se caractérise aussi par un centre qui s'est urbanisé au XIXème siècle le long d'axes de communication traditionnels : la départementale 108 à l'est du canal de la Deûle et à l'ouest du canal, la nationale 352 complétée par quelques voies perpendiculaires.

La proximité du canal a permis à la commune de prendre au siècle dernier un essor encore visible dans la richesse de son architecture publique, de quelques grandes demeures bourgeoises et de divers bâtiments liés à l'activité industrielle de l'époque.

Cette architecture a été pour l'essentiel préservée jusqu'à aujourd'hui.



Sa qualité permettrait la création d'un véritable musée vivant de l'économie industrielle de la région au XIXè siècle et au début du XXè siècle (architecture, vie et coutumes locales...).

Ce musée viendrait en complément d'un ensemble de projets de création de musées actuellement à l'étude :

- un musée régional des transports en relation avec la commune de Marquette (cf. l'étude du cabinet "Projection"),
- un musée du wambrechies à l'initiative du propriétaire de la distillerie (en complément des visites touristiques qui se font déjà sur le site),
- éventuellement même, un musée des objets de la ferme.

Pour que l'ensemble de ces projets dépasse la simple compilation mais s'inscrive dans une cohérence globale renforçant l'identité communale, il paraît essentiel de mener une étude historique fine sur la commune qui puisse dégager un projet de valorisation du patrimoine non pas dans un esprit passéiste mais en fonction d'une vision dynamique de l'aménagement.

Le second axe de mise en valeur de la commune est, bien évidemment, l'aménagement des abords du canal de la Deûle. Élément autrefois lié essentiellement à l'activité industrielle de la commune, le canal fait valoir depuis quelques années ses attraits ludiques (base nautique, site paysager...).



La valorisation du canal se fera nécessairement en liaison avec les communes voisines (Quesnoy-sur-Deûle...), elles aussi engagées dans des actions similaires d'amélioration du cadre de vie et de développement du tourisme de proximité. L'élargissement en cours de la Deûle crée une opportunité pour mener aujourd'hui une étude concertée avec les communes traversées par le canal.

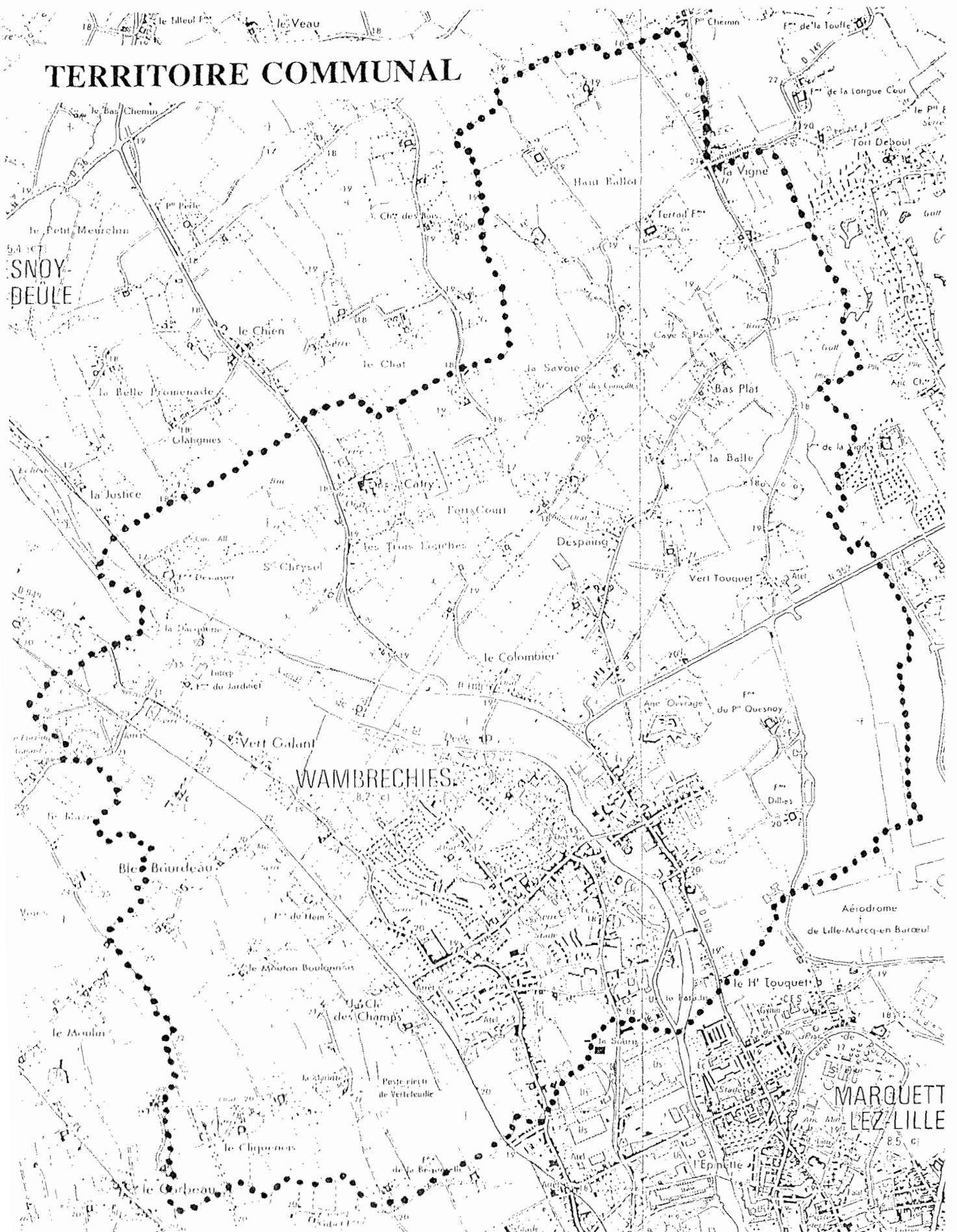
La mise en œuvre des deux axes de cette politique pourra s'appuyer sur des opérations d'aménagement et d'embellissement des espaces publics portant sur quatre secteurs d'intervention prioritaires :

- Le centre ville
- Les abords de la Deûle
- La Z.A.C. du Centre
- Les entrées de la commune

Afin d'étayer l'effort communal par des opérations privées, et tenant compte du fait que le cadre de vie est l'affaire de tous, plusieurs actions de sensibilisation de la population pourront être menées :

- présentation et exposition publiques des projets municipaux,
- création d'un cahier de recommandations architecturales,
- animation dans les écoles d'ateliers portant sur l'architecture, l'urbanisme et le paysage (ateliers de "l'École des Passemurailles " du C.A.U.E.).

# TERRITOIRE COMMUNAL

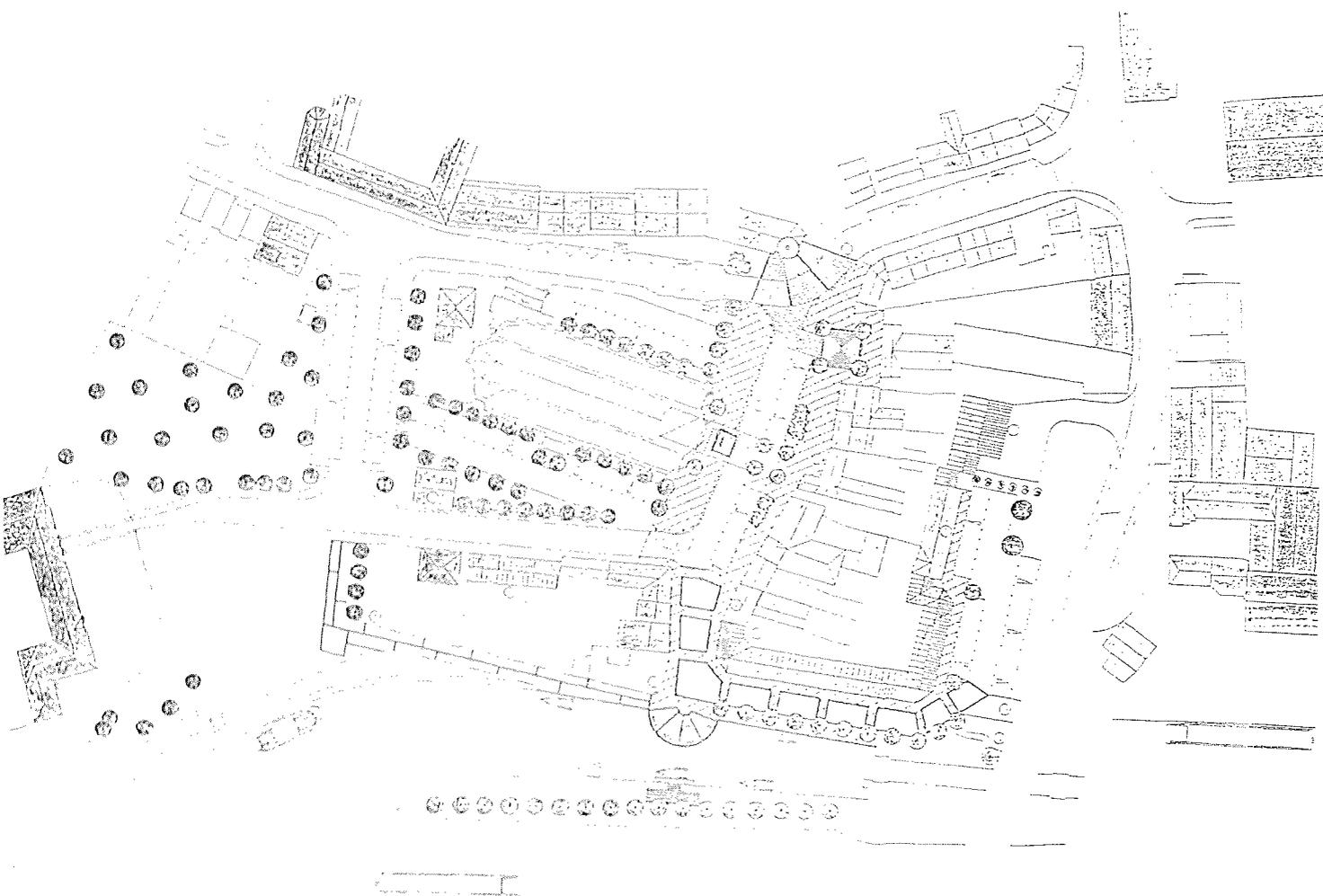


D'après carte I.G.N., éch. 1/25000

## LE CENTRE VILLE

Le Centre ville jouit de nombreux atouts : la richesse de son histoire, la qualité de son patrimoine architectural et paysager (présence de la Deûle et d'un vaste parc public ...), enfin l'animation créée par son activité commerciale (marché hebdomadaire et petits magasins).

La Municipalité, aidée par la C.U.D.L, a lancé en 1988 un vaste programme de valorisation du centre dont une première phase vient d'être achevée (à ce sujet, on se rapportera utilement à l'étude réalisée par les services de la C.U.D.L. en mai 1988).



Esquisse C.U.D.L., mai 1988

Aujourd'hui, sans être remis en cause, ce programme demande à être affiné, remodelé en fonction d'éléments nouveaux et intégré dans un ensemble plus large qui tienne compte de tous les projets portant sur le site historique de Wambrechies de telle sorte que les aménagements ponctuels et éclatés sur le territoire participent d'une même politique de valorisation de l'identité communale.

**Une étude de faisabilité sur le centre ville permettra d'affiner le programme d'aménagement et de prendre les contacts nécessaires avec les opérateurs potentiels.**

## LES ABORDS DE LA DEULE

Complémentaire au programme d'aménagement du centre ville, la valorisation des abords de la Deûle doit être réalisée de façon prioritaire.

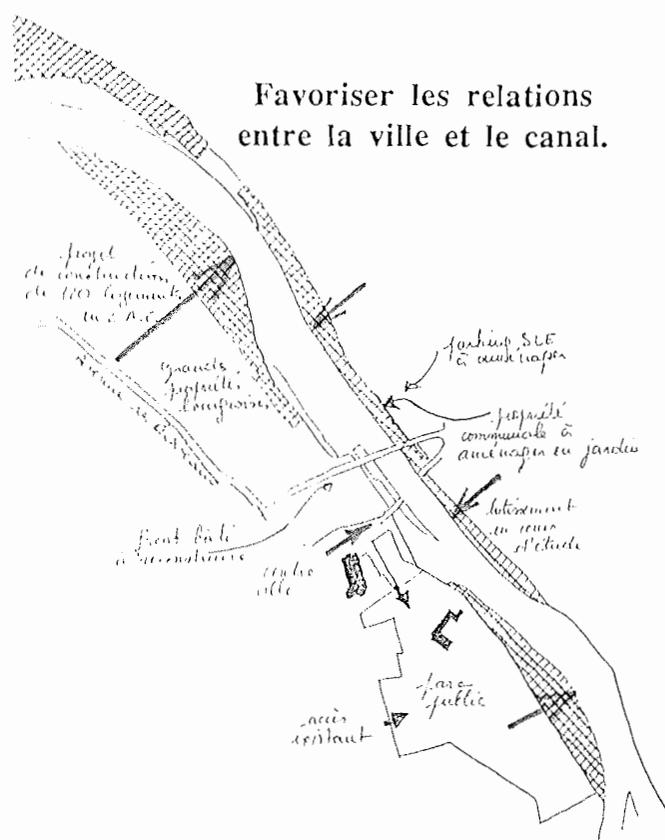


A ce sujet, on pourra se référer à l'étude réalisée à Wambrechies par Hélien Grant Ross sur "L'eau et la valorisation du milieu urbain"

Un certain nombre de sites méritent d'être étudiés :

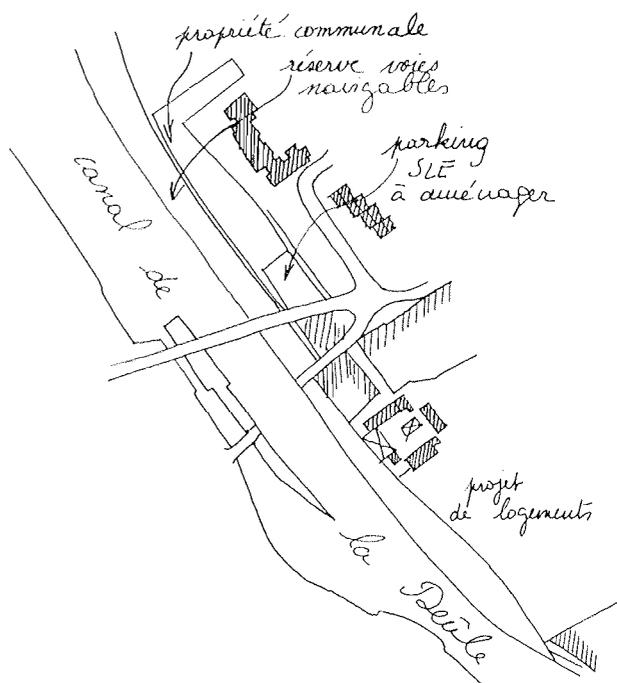
### RIVE DROITE

- les abords du parc public,
- l'aire de stationnement face au château de Robersart (installation bi-annuelle de "ducasses" ,
- la halte nautique, bien fréquentée quoique non équipée,
- l'ancien pont-levis qui enjambe le bras du canal,
- l'arrière des parcelles donnant sur la place du Général de Gaulle. (Un front bâti tourné vers le canal pourrait y être réalisé),



## RIVE GAUCHE

- l'ensemble de la zone faisant face aux sites précités et sur laquelle un lotissement est à l'étude (cabinet d'architecture Nicol et Thélot),
- l'espace mitoyen à l'opération de logements S.L.E. de la rue du Vent de Bise et situé en bordure de la Deûle que la Municipalité souhaite aménager en jardin. (arrêt possible pour le petit train touristique qui circule le long de la Deûle).



Hormis les aménagements des abords immédiats du canal, il est nécessaire de favoriser les accès au chemin de halage depuis la zone urbanisée de façon à relier la Deûle à des chemins de promenades internes (chemin des châteaux...).

Par ailleurs, l'élargissement en cours du canal entraînera rapidement des travaux qui doivent être l'occasion d'une valorisation des berges et de la création de liaisons agréables avec les communes voisines (cf. les projets de Quesnoy/Deûle).

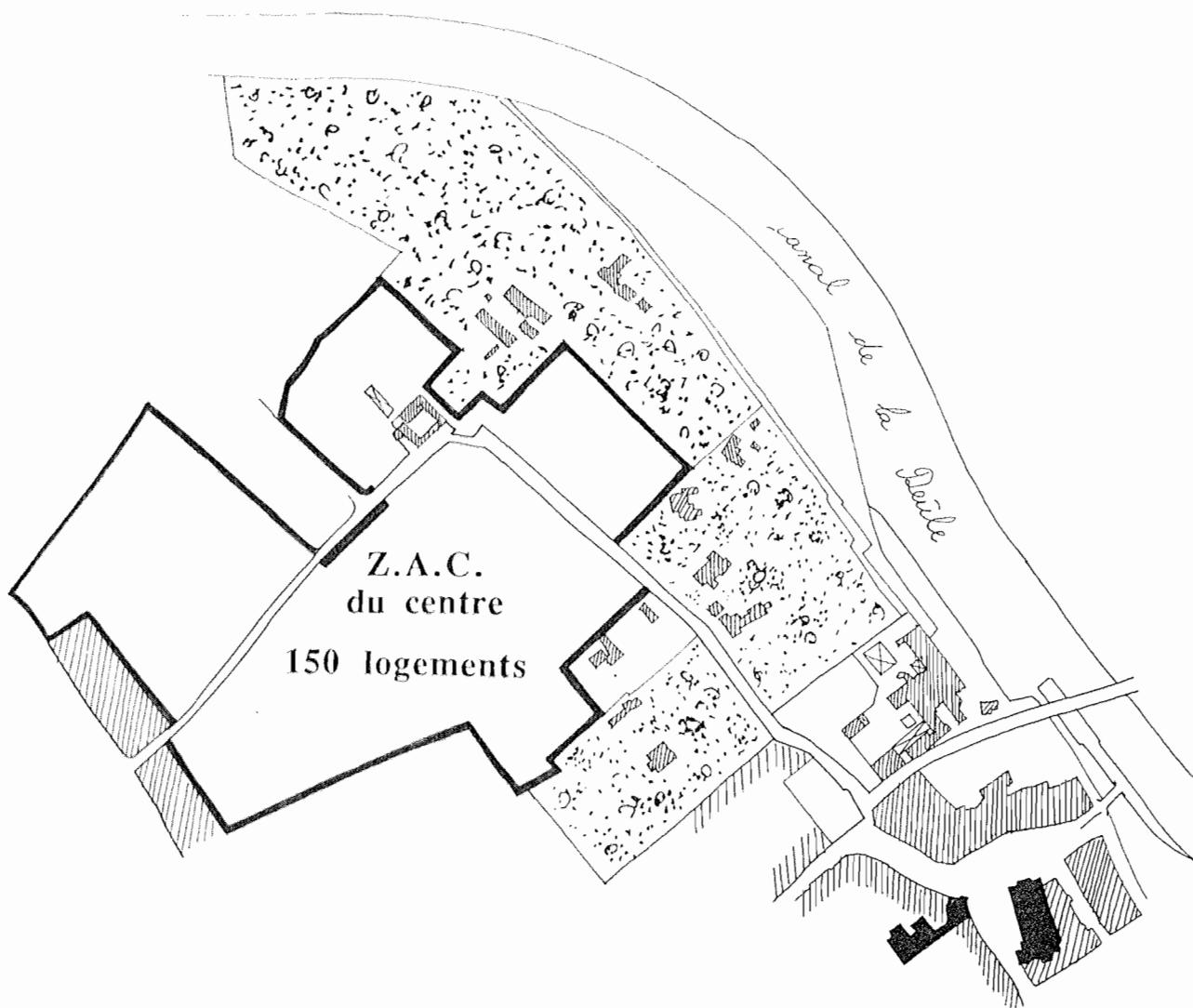
**Une esquisse générale permettra de dégager les grands partis d'aménagement du site et de définir des zones d'intervention prioritaire.**

**Un Avant-Projet-Sommaire chiffré sur le jardin municipal du "Vent de Bise" permettra d'entreprendre rapidement des aménagements sur ce site en relation avec les travaux d'élargissement du canal.**

## LA Z.A.C. DU CENTRE

A proximité immédiate du centre auquel elle est reliée par le beau chemin des Châteaux, la Zone d'Aménagement Concerté du Centre se développe dans un site privilégié, aux abords d'une zone d'espaces boisés classés et près du canal de la Deûle.

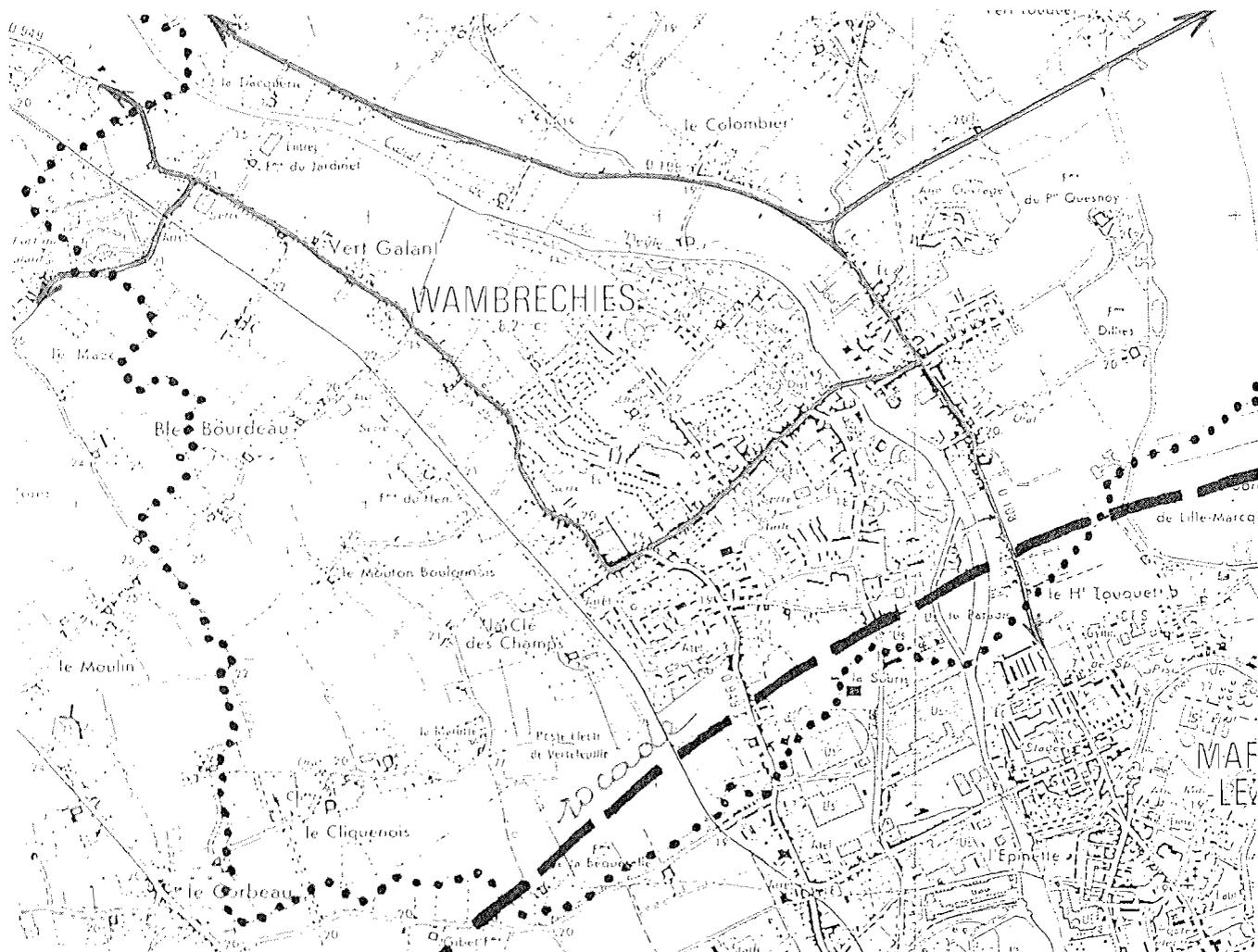
C'est dire si l'aménagement de cette zone est essentiel pour le devenir de la commune sur le plan paysager.



Un cahier des charges sur l'aménagement de la zone et de ses abords permettra à la Municipalité de faire respecter certains principes d'aménagement compatibles avec le respect de l'environnement (aménagement du chemin des Châteaux, liaison du secteur avec le canal de la Deûle de manière à créer des boucles de promenades piétonnes dans la commune...).

# LES ENTREES DE LA COMMUNE

1 - La rocade Nord-Ouest de Lille dont les travaux sont prévus dans les trois ans à venir va modifier considérablement les accès dans la commune en venant de Marquette.



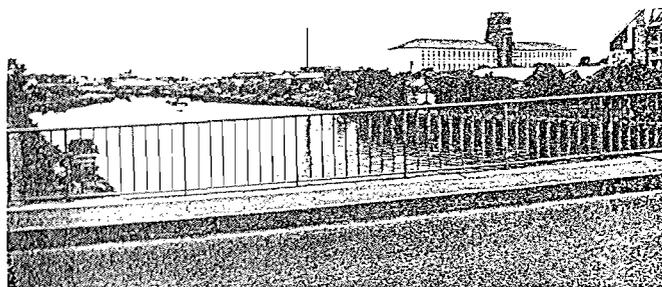
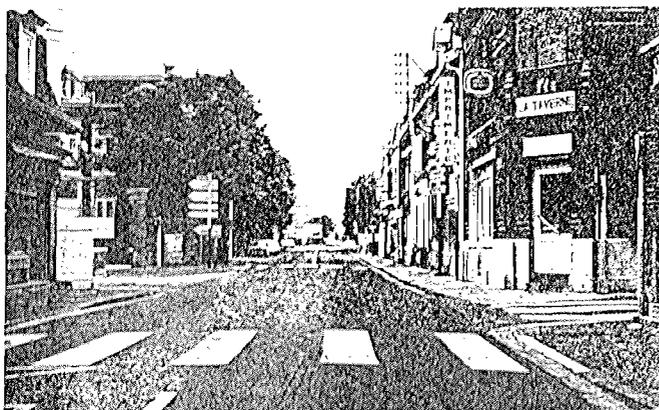
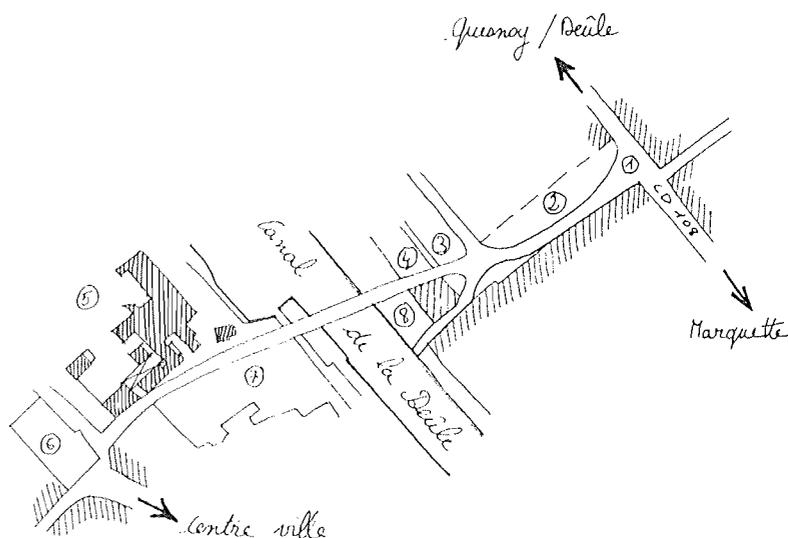
Une réflexion menée dès aujourd'hui sur les sites permettra à la Municipalité de veiller à la préservation de son environnement aux abords de la nouvelle voie.

2 - L'entrée dans le centre ville par la rue du Pont-levis se fait difficilement à certaines heures de la journée au croisement avec la départementale 108. Pour résoudre ces problèmes, la destruction des immeubles situés à l'ouest de la rue du Pont-levis est envisagée.

Par ailleurs, un certain nombre de terrains longeant la voie d'accès au centre fera prochainement l'objet d'un nouvel aménagement (aire de stationnement, jardin public, logements...).

2 suite Enfin, l'accès au centre se fait par un pont dont l'aménagement excessivement routier contredit la fonction urbaine.

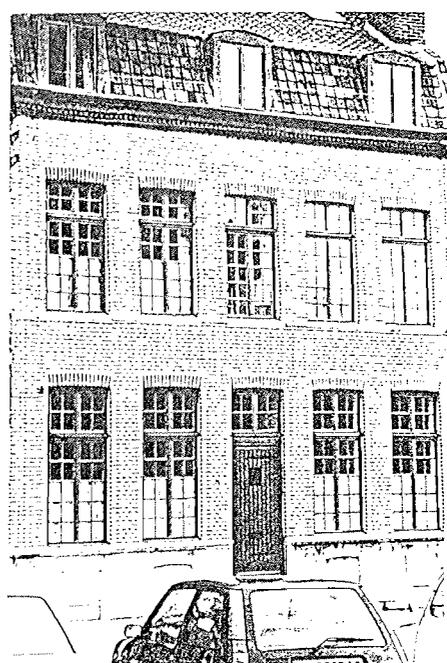
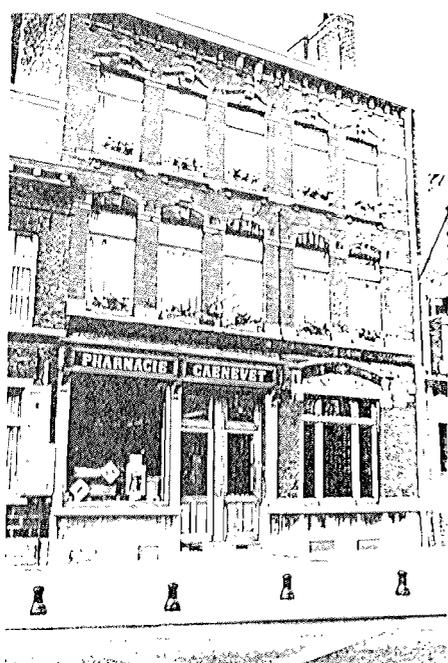
- 1 Carrefour posant des problèmes d'accessibilité au centre ville.
- 2 Zone en cours d'acquisition en vue de l'élargissement de la voie.
- 3 Aire de stationnement à aménager par la S.L.E.
- 4 Propriété communale.
- 5 Distillerie.
- 6 Projet de construction de 12 logements.
- 7 Propriété communale.
- 8 Réserves Voies Navigables.



Une esquisse générale portant sur l'axe compris entre le C.D. 108 et la rue du 11 Novembre 1918 permettra de définir les grands principes d'amélioration de la voie principale d'accès au centre ville et de profiter des nombreux projets en cours sur les abords pour réaliser un aménagement de qualité, parfaitement cohérent.

## CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

Afin que les efforts des habitants pour valoriser leur patrimoine participent d'un projet commun d'amélioration du cadre de vie de tous, il est essentiel que les travaux portant sur les façades ou les clôtures se fassent dans un souci d'harmonie (matériaux, couleurs, percements...) de telle façon que chaque bâtiment compose avec les façades voisines, et crée par là-même un ensemble.



Pour favoriser la protection du patrimoine, la municipalité a d'ores et déjà sollicité, auprès de Monsieur le Préfet de Région, la réalisation d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (Z.P.P.A.U.). Cette procédure risque cependant d'être assez longue et mériterait d'être précédée d'une action médiatique auprès de la population qui l'incite, dès à présent, à être plus attentive à son environnement.

C'est pourquoi, la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales devrait être réalisé et diffusé largement auprès des habitants (publication dans le bulletin municipal...) pour les aider à embellir efficacement la façade de leur immeuble.